

**PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS**

**ELECTION PARTIELLE DES REPRESENTANTS BIATSS DU COSP DE L'EUR DS4H**

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L719-1, L719-2, L721-1 et suivants, L713-9 et D719-1 et suivants,

VU le Décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,

VU le Décret 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU le Règlement Intérieur d'Université Côte d'Azur,

VU l'élection de M Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

VU l'arrêté n° 119/2022 du 10/10/2022 portant organisation des élections des représentants BIATSS du COSP de l'EUR DS4H d'Université Côte d'Azur,

VU les procès-verbaux de scrutin des 16-17 novembre 2022,

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	398
Nombre d'émargements	53
Nombre d'enveloppes de vote	53
Taux de participation	13,31%
Nombre de votes blancs	12
Nombre de suffrages valablement exprimés	41

PROCLAME ELU.E.S à la date du : 18/11/2022

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Liste Hogie	41 100,00%	1. M. LUC HOGIE	ELU
		2. Mme KELLY CICCOLINI	ELUE

**Conclusion**

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée

Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
 et par délégation  
 Le Directeur Général des Services

**Dates du scrutin**

Le scrutin s'est déroulé du 16/11/2022 à 09h00 au 17/11/2022 à 17h00.


  
 Régis BRANDINELLI